

## Les Métropoles et les CCI Métropolitaines s'allient pour construire ensemble la France qui gagne

### LES METROPOLES, ACCELERATEURS DE CROISSANCE, D'EMPLOI ET D'INNOVATION...

*L'économie mondiale est devenue une économie métropolisée, une économie de l'innovation où les métropoles jouent un rôle clé en concentrant fonctions intellectuelles de gestion et de décision, sièges sociaux, centres de recherche, infrastructures, grands équipements et vie culturelle...*

*Les Métropoles, où se concentrent la matière grise et l'innovation sous toutes ses formes, jouent un rôle d'accélérateur, de locomotive et d'impulsion dans ce domaine, mais aussi de rayonnement et de diffusion à leurs territoires environnants et à leur région.*

*La présente déclaration marque la volonté d'élaborer des stratégies de développement économique concertées entre Métropoles et CCI Métropolitaines et de mise en œuvre d'une co-construction sur ces grandes orientations économiques dont la traduction en plan d'actions sera déclinée en conventions particulières entre chacune des Métropoles et des CCI Métropolitaines pour tenir compte des spécificités territoriales.*

### METROPOLES ET CCI METROPOLITAINES : UNE FORCE EN ACTION

#### Les Métropoles, acteurs clés du développement économique et de l'attractivité de leur territoire

Dans le contexte de **montée en puissance du fait métropolitain**, les Métropoles, au sens de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ou collectivité territoriale dans le cas de Lyon) ont vu leurs **compétences élargies dans différents domaines touchant notamment au développement économique** (co-pilotage des pôles de compétitivité), à la formation supérieure, au tourisme (promotion et création d'offices métropolitains), à la transition énergétique (maîtrise de la demande d'énergie, création de réseaux de chaleur et de froid urbains, concession de la distribution de gaz et d'électricité, création et entretien des infrastructures de charge pour véhicules électriques...), à l'environnement, à l'organisation de la mobilité...

### Le monde économique, contributeur majeur de la construction d'une dynamique métropolitaine

Les Chambres de Commerce et d'Industrie Métropolitaines, réunies au sein de l'association des CCI métropolitaines (ACCIM) créée en 2007 dans l'objectif de promouvoir le fait métropolitain et de contribuer à un meilleur positionnement économique des métropoles françaises sur l'échiquier européen, sont des établissements publics de l'Etat dirigés par plus de 1200 chefs d'entreprise. Elles constituent des **partenaires naturels des Métropoles** en tant que porte parole et force de mobilisation des entrepreneurs. Si elles jouent la carte de la métropolisation, elles sont aussi les garantes d'une politique de solidarité territoriale et de proximité dans leurs circonscriptions et développent de nombreux partenariats avec les CCI Territoriales et Régionales, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les CCIM représentent plus de 50% de la valeur ajoutée des entreprises du pays, accompagnent plus de 1.2 million d'entreprises de leur ressort, de leur création à leur développement, proposent formations initiales ou continues, gèrent des infrastructures ou grands équipements, organisent des salons internationaux, sont partenaires des agences de développement, organisent ou prennent part à des opérations de marketing territorial ou à de grands événements qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité économique européenne ou internationale.

### « Jouer collectif » : un impératif pour offrir des perspectives de développement aux entreprises et accentuer le rayonnement international des métropoles françaises.

Cette volonté commune de nouer une alliance stratégique métropolitaine a été concrétisée par une déclaration lors d'une rencontre à Paris le 24 juin 2014 entre les Présidents des Métropoles ou futures Métropoles de droit commun au sens de la loi MAPTAM et les Présidents des CCI Métropolitaines membres de l'ACCIM.

Le contexte de contrainte financière sans précédent qui réduit les capacités d'actions des Métropoles et des CCI Métropolitaines, justifie d'autant plus la recherche de mutualisations, de coopérations et d'efficience des actions à mener.

Ainsi, cette volonté se concrétise aujourd'hui par des engagements forts autour des quatre axes stratégiques majeurs suivants dont les actions seront déclinées en conventions particulières entre chacune des Métropoles et des CCI Métropolitaines pour tenir compte des spécificités territoriales.

# 4 AXES STRATEGIQUES POUR CONSTRUIRE LA FRANCE QUI GAGNE

## 01. Renforcer l'attractivité et le rayonnement économique des métropoles sur l'échiquier européen et mondial

Les métropoles n'apparaissent pas encore suffisamment sur l'échiquier européen ou international à l'exclusion de Paris et de Lyon, malgré leurs multiples atouts.

*Métropoles et CCI Métropolitaines s'engagent à :* //

// Renforcer l'appréhension de la dynamique métropolitaine dans la politique de marketing de la France ;

// Favoriser un mode de co-construction métropolitain associant le monde économique, permettant de définir une vision partagée pour renforcer l'attractivité de nos territoires au profit de la compétitivité de l'économie française ;

// Construire ensemble un réseau métropolitain, intégrant les entreprises, les collectivités et les CCIM, permettant de constituer une approche multilatérale et d'appréhender la France comme une grande métropole en réseau ;

// Mieux intégrer les acteurs économiques dans la définition et la mise en œuvre des politiques de marketing territorial des métropoles, pour en faire des Ambassadeurs.

## 02. Améliorer la connexion des métropoles au reste du monde

L'accessibilité et la qualité des moyens de transport restent des éléments déterminants dans le choix d'implantation des entreprises. De même, les phénomènes de congestion sont aujourd'hui des éléments discriminant pour leur développement.

*Métropoles et CCI Métropolitaines s'engagent à :* //

// Faire un état régulier des besoins des entreprises pour optimiser la mise en réseau des métropoles françaises et leurs connexions à l'Europe et au reste du monde ;

// Favoriser le développement des infrastructures de communication et des équipements structurants (aéroports, ports, lignes LGV, contournements routiers, transport en commun, inter-modalité...);

// Animer et promouvoir les solutions de mobilité durable susceptibles de contribuer à la réduction de la congestion du trafic et à la diminution de ses impacts sur la qualité de l'air et de vie.

## 03. Gagner le défi de l'innovation, accélérateur de croissance et d'emplois

Pour consolider leurs positionnements dans une compétition mondiale accrue, les métropoles doivent affirmer et renforcer leurs filières d'excellence en s'appuyant sur toutes les entreprises, les centres de recherche, les universités et les écoles les plus performantes. Parallèlement les entreprises installées au sein d'un système métropolitain ont besoin de s'inscrire dans un écosystème cohérent et organisé.

*Métropoles et CCI Métropolitaines s'engagent à :* //

// Identifier et développer leurs filières d'excellence et notamment dans les domaines à fort potentiel de croissance et d'emplois dont : le numérique, le tourisme d'affaires, les filières liées à la transition énergétique et à la croissance verte, les filières d'innovation urbaine sous toutes ses formes, et plus généralement, toutes filières d'excellence identifiées localement ;

// Susciter dans ces domaines porteurs d'avenir, de nouvelles opportunités de rapprochement avec grandes entreprises et PME ;

// S'impliquer dans l'animation des écosystèmes d'innovation métropolitains (développement d'outils, de plateformes, de conventions d'affaires...) et la structuration d'une offre globale pour les porteurs de projets dans ces filières (allant de l'émergence du projet à la startup, en passant par le développement, la croissance, la formation et le financement via des dispositifs de financements innovants dans l'accompagnement des start-up) ;

// Capitaliser sur la mise en réseau national d'écosystèmes innovants (ex avec le réseau national de l'écosystème numérique des Métropoles labélisées « French Tech » (Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Aix-Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Toulouse...);

// Renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises de leur territoire.

## 04. Jouer groupé à l'international

Le développement international représente pour nos entreprises un levier de croissance, pourtant souvent perçu comme une crainte et non une opportunité. De ce fait, la part des exportations ne représente que moins d'un quart de la richesse nationale et se concentre à 70% entre les mains de 1000 PME (+ 250 salariés).

*Métropoles et CCI Métropolitaines s'engagent à :* //

// Définir un « corpus » commun de missions à l'international dans un souci de coordination et d'optimisation des actions menées par les Métropoles et les CCIM ;

// Accentuer leurs efforts pour accompagner le développement international de nos entreprises dans le cadre des opérations de coopération territoriale menées par les métropoles ;

// Chasser en meute pour promouvoir les entreprises emblématiques et les filières d'excellence du réseau métropolitain.

# CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DES MÉTROPOLIS

*Le réseau des Métropoles et des CCI Métropolitaines, réunies au sein de l'ACCIM, s'engage à :*

// Organiser périodiquement ensemble une «Conférence économique des métropoles», associant l'ensemble des forces politiques et économiques, pour appréhender la réalité et les perspectives de développement économique et d'attractivité du réseau métropolitain.

// Et au préalable, à créer une base partagée de données métropolitaines pour suivre dans le temps la logique et l'intensité des liens entre métropoles, analyser les besoins exprimés par le monde économique, démontrer l'impact du fait métropolitain sur le développement économique, sa capacité de création de valeur et de diffusion sur les territoires, et constituer ainsi un outil d'aide à l'orientation des politiques publiques métropolitaines.